



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que le budget pour l'exercice financier 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2020, à 18 h 30, via vidéoconférence.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 26 novembre 2020.

Marie-Ève Huneau, avocate
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe